

## VILLE DE GONDECOURT

## NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

**PRESENTATION GENERALE :**

Le budget d'une commune se décompose en deux sections :

**La section de fonctionnement** qui enregistre en dépenses toutes les charges courantes (eau, électricité, fournitures administratives et scolaires, etc...), les frais de personnel, les subventions aux associations, les aides diverses (bourses communales...), les intérêts des emprunts.

En recettes, cette section comprend les recettes fiscales (impôts locaux), l'attribution de compensation de la communauté de communes, la dotation globale de fonctionnement et autres dotations versées par l'Etat, la Région et le Département, les produits des services (recettes perçues sur les usagers: repas de cantine, école de musique, concessions de cimetières, droits de stationnement. ..) et les « autres produits de gestion courante » (revenus des immeubles, locations ...).

**La section d'investissement** qui enregistre en dépenses le remboursement en capital des emprunts et l'ensemble des travaux et des achats qui valorisent le patrimoine de la commune ( les travaux de réparation sont inscrits en fonctionnement)

En recettes, cette section comprend les subventions attribuées par l'Etat et les autres collectivités territoriales pour certains travaux, le reversement de la TVA pour les travaux et les achats d'investissement effectués l'année précédente, la taxe d'aménagement, les amortissements de l'année et un virement de la section de fonctionnement (souvent indispensable pour équilibrer le budget d'investissement.) et/ou un excédent de fonctionnement capitalisé.

Les deux sections sont indépendantes mais il faut, pour permettre à la commune de réaliser des travaux d'investissement, que le budget de fonctionnement dégage un excédent (un bénéfice).

**VUE D'ENSEMBLE :**

<b>réalisations 2025</b>	DEPENSES	RECETTES	Résultat (excédent ou déficit)
Section de fonctionnement	3 630 137,66	4 156 418,42	+ 526 280,76
Section d'investissement	1 591 120,06	688 949,67	-902 170,39

<b>REPORT DES ANNEES ANTERIEURES</b>	DEFICIT	EXCEDENT
Section de fonctionnement		1 511 424.38
Section d'investissement	51 230.08	

<b>RESTES A REALISER 2025</b>	DEPENSES	RECETTES
TOTAL	189 897.53	251 130.50

<b>TOTAL (réalisations 2025 + reports + restes à réaliser 2025)</b>	DEPENSES	RECETTES
TOTAL	5 462 385,33	6 607 922,97

**DETAIL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

En dépense,

	2025	Rappel 2024	Rappel 2023
Charges à caractère général (correspondent à toutes les dépenses courantes (eau, gaz, fournitures techniques, scolaires, etc.),	1 028 803,87	942 909,28	1 011 722,30
Charges de personnel	1 876 895,24	1 873 093,23	1 778 723,07
Autres charges et gestion courante (correspondent aux indemnités des élus et aux subventions attribuées)	401 189,20	386 050,88	398 952,18
Atténuations de produits (remboursement taxes)	2 196,00	0,00	365,00
Charges financières (correspondent au paiement des intérêts des emprunts,)	97 116,82	68 217,24	41 498,45
Charges spécifiques (correspondent aux titres annulés)	1 705,47	444,50	16 048,28
Dotations aux provisions et dépréciations	3 266,43	976,04	393,18
Cession	0,00	0,00	0,00
Chapitre 042 (Amortissements (correspondent à la perte de valeur annuel du matériel communal) + divers)	218 964,63	189 134,86	209 465,80

En recette,

	2025	Rappel 2024	Rappel 2023
Atténuations de charges (correspondent aux remboursements de l'assurance du personnel en cas d'absence pour maladie)	88 687,44	26 422,05	53 846,27
Produits des services, domaines (correspondent aux rentrées d'argent des services proposés par la commune : cantine, école de musique, garderie, etc.,)	402 470,20	396 671,98	386 763,50
Impôts et taxes (on y retrouve essentiellement l'attribution de compensation de la CCPC et les droits de mutation)	1 288 807,21	1 285 350,76	1 308 153,51
Fiscalité locale (on y retrouve essentiellement les impôts locaux, la taxe pylônes et les taxes sur l'électricité)	1 547 949,50	1 530 202,01	1 490 123,22
Dotations et participations (correspondent aux aides de l'état et de ses organismes) + subvention CCPC pour école de musique	658 531,49	566 044,98	543 471,79 + 4260,00
Autres produits de gestion courante (correspondent essentiellement aux revenus sur les locations des bâtiments communaux – fermages – redevance collège)	141 321,72	132 539,86	154 045,03
Produits spécifiques	163,85	13 506,64	19 327,87
Produits exceptionnels - Cession	0,00	0,00	0,00
Reprises sur amortissements et provisions	976,04	393,18	123,11
Opérations d'ordre (travaux en régie)	27 510,97	29 836,81	18 757,38

**DETAIL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

En dépense,

Dépenses d'équipement	1 353 866,01
Remboursement des emprunts	192 898,35
Opérations patrimoniales*	6 745,16
Opérations d'ordre (travaux en régie)	27 510,97
Divers (rectification d'un article)	10 099,57
Déficit d'investissement reporté	51 230,08

,\*ces opérations n'ont aucune influence sur le budget communal car la même somme est inscrite en dépense et en recette d'investissement



**TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

	Bases notifiées	Taux appliqués par décision du conseil	Produit calculé
Taxe d'habitation		10,05	9 905,00
Taxe foncière bâti	4 327 019.00	42,10	1 821 675,00
Taxe foncière non bâti	60 372.00	45,75	27 620.00
<b>TOTAL avant correction</b>	<b>1 859 200,00 euros</b>		

Coefficient correcteur	- 499 161
------------------------	-----------

<b>Montant perçu</b>	<b><u>1 360 039 euros</u></b>
----------------------	-------------------------------

	Indemnités de fonction	
	Mensuelle	Annuelle
MAIRE	2 121,02 €	25 452,24 €
ADJOINTS	813,88 €	41 860,56 €
CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES	147,97 €	5 326,92 €
<b>TOTAL BRUT</b>		<b>72 639,72 €</b>



## ENDETTEMENT

En 2025, l'annuité de 290 803,88 € se décomposait comme suit :

- 192 898,35 € EN CAPITAL (Investissement)
- 97 905,53 € EN INTERET (Fonctionnement)

Etat de la dette au 31/12/2025 : 3 539 615,74 €, 5 emprunts et un prêt relais en cours. Le prêt relais sera soldé en 2026, 1 emprunt sera soldé en 2027, 1 en 2035, 2 en 2042 et 1 en 2044

En 2026, l'annuité de 783 683,39 € se décomposera comme suit :

- 695 319,53 € EN CAPITAL (Investissement) dont remboursement du prêt relais de 500 000 euros
- 88 363,86 € EN INTERET (Fonctionnement)

### La capacité de désendettement :

Elle détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle (CAF brute). Elle s'exprime en nombre d'années :

<u>Durée</u>	< 8 ans	8 à 11 ans	11 et 15 ans	> 15 ans
<u>Zone</u>	Verte	Médiane	Orange	Rouge

Pour Gondécourt, ce ratio s'élève à : 3 539 615,74 € / 833 000 € = **4,24 années**.

Classée en « zone verte », la commune a donc une très bonne capacité de désendettement.



Mairie – réseau électrique borne tactile	3 137 €
Service jeunesse – achat de tablettes	2 736 €
Salle polyvalente – achat armoire froide	2 730 €
Téléphonie – achat de téléphones portables	1 715 €
Mairie – achats d’ordinateurs et divers informatique	1 688 €
Stade Lagrené – achat d’un défibrillateur	1 482 €
Ecole Prévert – achat de deux armoires	1 326 €
Crèche – pose d’un nouveau chauffe-eau	1 320 €
Ecole Prévert – pose d’un cumulus	1 200 €
Ecole de musique – achat d’une tablette	1 051 €
<b>Opération 43</b> (AP 2023-1): réhabilitation de la place De Gaulle	960 840,13 €
<b>Opération 44</b> (AP 2023-2): terrain synthétique stade Lagrené	73 588,46, €
<b>Opération 45</b> (AP 2025-1): rénovation de l’école C, Perrault - MOE	18 024,00 €
<b>Opération 46</b> (AP 2025-2): vidéoprotection	15 864,00 €
<b>Opération 47</b> – façades de l’hôtel de ville	100 286,11 €
<b>Opération 48</b> – rénovation des salles de sports	13 605,88 €



En recette,

Subventions diverses	353 135,91
emprunt	0,00
Remboursement TVA 2023	50 043,17
Taxe d'aménagement	8 830,72
Dépôts et cautionnements reçus	0,00
Chapitre 040 (Amortissements**, cession et divers)	218 964,63
Excédents de fonctionnement capitalisés	51 230,08
Opérations patrimoniales*	6 745,16
Excédent d'investissement reporté	0,00

,\*ces opérations n'ont aucune influence sur le budget communal car la même somme est inscrite en dépense et en recette d'investissement

\*\*les amortissements ont une influence relative sur le budget communal car la même somme est inscrite en dépense de fonctionnement et en recette d'investissement

### PRINCIPALES DEPENSES D'EQUIPEMENT réalisées en 2025 :

#### Chapitre 20 :

Téléphonie – assistant à maîtrise d'ouvrage	2 310 €
Logiciels métier + anti virus	12 218 €
Frais d'insertion marchés publics	1 512 €

#### Chapitre 21 :

Cimetière – reprise de concessions abandonnées	35 472 €
Voirie – réfection de la chaussée rue Briand	14 140 €
Stade Lagrené – traitement anti corrosion charpente tribunes	13 200 €
Mairie – réfection de l'éclairage de la salle du conseil	8 668 €
Voirie – création des bandes logo 30 entrées de ville	8 160 €
Mairie – matériel de captation/diffusion sonore salle du conseil	6 900 €
Voirie – achat de jardinières rue Jeanne d'Arc	5 940 €
Voirie – reprise des trottoirs rue Salengro	5 938 €
Voirie – création d'une écluse route de Seclin	5 457 €
Cimetière – aménagement du jardin du souvenir	5 184 €
Ecole Prévert – tableaux interactifs et informatique	5 046 €
Eglise – traitement des portes de l'église	4 738 €
Voirie – achat de panneaux de signalisation	4 187 €
Voirie – achat des figurines abords des écoles	3 520 €

